



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

Référence :  
**2026-04-29-01**

Objet de la délibération :  
**Désignation du secrétaire  
de séance**

Membres élus	<b>19</b>
Membres en fonction	<b>19</b>
Membres présents	<b>15</b>

**Vote à main levée**  
Pour : 18  
Contre :  
Abstention :

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-Préfecture de  
Mulhouse

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de Landsers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel ADRIAN, Maire.

**Présents** : ADRIAN Daniel, BARTHELEMY Carine, CONRATH Roger, FERFLAMM Martine, KEMPF Charlene, KOCH Patrick, LE CAM Nicolas, MERCIER David, PREAU Françoise, PUGIN Eric, REIBER Alain, SUTTER Michel, TISSERANT Nathalie, WURTZEL André, ZINGLE Mireille.

**Excusés représentés** :

Mme HELDER Marion donne procuration à M. LE CAM Nicolas  
M. LETOUBLON Olivier donne procuration à M. ADRIAN Daniel  
Mme MIHELIC Sandie donne procuration à Mme ZIGLE Mireille

**Objet de la délibération** : Désignation du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu' « au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. Hervé DEMARK, directeur général de la Mairie de Landsers, en qualité de secrétaire pour cette séance du Conseil.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**NOMME** Monsieur Hervé DEMARK en qualité de secrétaire pour la séance du Conseil Municipal du 29 avril 2026

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération à compter du 30 avril 2026



Le Maire  
Daniel ADRIAN

Le secrétaire  
Hervé DEMARK